



Directives MySports League

Saison 21/22

Table des matières

1.	Règlements importants	2
2.	Calendrier	2
2.1	Journées et heures des matchs.....	2
2.2	Annulation & renvoi d'une rencontre	2
2.3	Interruption et déplacement d'une rencontre	2
2.4	Forfaits	2
2.5	Service de secours.....	2
2.6	Ordre & sécurité.....	3
2.7	Renoncer à une promotion	3
3.	Mode de championnat / phases	3
3.1	Calendrier et dates de jeu	3
3.2	Phases de championnat.....	3
3.2.1	Phase : Saison régulière	3
3.2.2	Phase : Tour de relégation.....	4
3.2.3	Phase : Play-offs.....	5
4.	Divers	6
4.1	Promotion en Swiss League (SL).....	6
4.2	Relégation volontaire / retrait d'équipe / faillite	6
4.3	MySports Best Player	6
4.4	Maillot spécial, actions particulières.....	7
4.5	Trophée challenge	8
4.6	Organisation des interviews en MySports League (MSL)	8
4.7	Couleurs des tenues / règlement sur la publicité (art. 43, 128, 131)	10
5.	Contacts	11
6.	Distribution	12
7.	Validité	12

" Si, en raison de la situation actuelle du Covid 19, il n'est plus possible de faire fonctionner le championnat normalement selon le mode de jeu défini dans ces instructions, un changement dans le processus du championnat vers un mode de jeu alternatif est possible. Ceci afin de garantir que le championnat se déroule jusqu'à son terme et que les promotions et relégations soient possibles sans créer de précédent et dans un souci de traitement équitable de toutes les équipes participantes. Les modes de jeu alternatifs seront évalués, discutés et approuvés par le Comité du Sport Espoir et Amateur (CSEA) et les délégués de la Regio League d'ici fin octobre 2021. Les délégués de la Regio League et les chefs de ligue veilleront à la bonne circulation des informations avant et après les décisions entre les clubs concernés par leur ligue et les commissions compétentes."

Les tours 1 à 22 ne peuvent être jouées après le tour 23. Si un match des tours 23 - 32 devait être avancé entre les tours 1 - 22, ce match ne serait pas pris en compte dans le classement en cas d'un éventuel arrêt du championnat.

1. Règlements importants

Les règlements suivants forment la base de la présente directive; Règlement sur le déroulement de jeu, règlement juridique, réglementations, règle de jeu, directives, statuts de la Swiss Ice Hockey Federation. Sous le lien <https://www.sihf.ch/fr/regio-league/reglemente-weisungen/> se trouvent entre autre les règlements et directives suivants, qui sont applicables au déroulement de jeu:

- [Juridiction](#)
- [Ordre et sécurité](#)

Les règlements suivants peuvent être trouvés au lien <https://www.sihf.ch/fr/regio-league/reglemente-weisungen/spielbetrieb/>

- Règlement sur le déroulement de jeu du sport espoir et amateur
- Conditions cadre
- Enregistrements (ERI)
- Système 2 enregistrements de joueurs (licence B)

2. Calendrier

Le calendrier est réglé à [l'article 42](#) du règlement de jeu.

2.1 Journées et heures des matchs

Les journées et les heures des matchs sont réglées à [l'article 39](#) du règlement de jeu.

Journées principales de match saison régulière: mercredi/samedi

Rythme de jeu play-offs: mardi/jeudi/samedi

Rythme de jeu tour de relégation: mardi/samedi

2.2 Annulation & renvoi d'une rencontre

La procédure en cas d'annulation et de renvoi d'un match est réglée aux [articles 45-48](#) du règlement de jeu.

2.3 Interruption et déplacement d'une rencontre

La procédure en cas d'interruptions et déplacements de rencontres est définie aux [articles 52 et 54](#) du règlement de jeu.

2.4 Forfaits

Les forfaits sont réglés aux [articles 66-69](#) du règlement de jeu.

2.5 Service de secours

Le service de secours est défini à [l'article 6](#) du règlement de jeu.

Le club à domicile veille à ce qu'un médecin (ou au minimum un secouriste ou un samaritain avec une formation appropriée, qui de manière évidente dispose de connaissances élargies dans l'évaluation d'une situation médicale d'urgence) soit sur place. Si uniquement des mesures minimales étaient possibles, le déroulement doit être discuté avec le service de secours local, afin que les procédures soient claires lors d'une situation d'urgence.

2.6 Ordre & sécurité

Le [règlement sur l'ordre et la sécurité](#) sert de base.

Chaque club désigne un responsable en charge des contacts avec le responsable de la sécurité de la ligue, avec les autres clubs, avec les organisations de supporters et avec les autorités, y compris la police. Les concepts de sécurité soumis et approuvés sont contraignants et doivent être mis en œuvre en conséquence.

2.7 Renoncer à une promotion

La procédure pour renoncer à une promotion est définie à [l'article 73](#) du règlement de jeu. Les équipes doivent communiquer leur désintérêt de promotion au plus tard jusqu'au 31 janvier de la saison en cours.

3. Mode de championnat / phases

3.1 Calendrier et dates de jeu

Le calendrier et les dates de jeu sont réglés à [l'article 42](#) du règlement de jeu. Les plans des dates de jeu peuvent être trouvés au lien suivant:

https://www.sihf.ch/media/20630/spieldatenplan_msl_21_22.pdf

3.2 Phases de championnat

Le présent championnat comprend les phases suivantes. Chaque phase compte séparément.

- Saison régulière:
 - 22 tours de qualification (aller-retour) interrégional
 - 10 tours de qualification (aller-retour) dans les groupes réparties de manière régionale
- Tour de relégation: Tour aller-retour (6 tours, 12 rencontres)
- Play-offs: ¼-de-finale, ½-finale et finale: Best of Five

Pause de championnat pendant d'Universiade d'Hiver 2021 à Lucerne

Les matchs de la saison régulière, du tour de relégation et des play-offs débutent à 20h15 au plus tard.

3.2.1 Phase : Saison régulière

Prolongation

S'il y a égalité après 60 minutes, une « overtime » (prolongation) sera disputée. La glace ne sera pas nettoyée, la pause dure 3 minutes ; les équipes ne sont pas autorisées à se rendre aux vestiaires, les joueurs pénalisés doivent rester sur le banc des pénalités durant la pause ;

- pour la prolongation, les équipes jouent du même côté que lors du 3e tiers-temps;
- les deux équipes débutent la prolongation avec chacune 3 joueurs de champ et un gardien, pour autant qu'aucune pénalité ne soit en cours après les 60 minutes réglementaires;
- la prolongation dure 5 minutes au maximum;
- l'équipe qui marque le premier but en prolongation remporte le match (« sudden death », mort subite) et obtient un point supplémentaire, tandis que le perdant conserve 1 point

Tirs-aux-buts

Si le match est toujours à égalité au terme de la prolongation, il sera procédé à une séance de tirs au but:

- avant le début de la série des tirs aux buts, la partie centrale de la surface de glace sera nettoyée à sec sur toute la longueur entre les points d'engagements avec la surfaceuse.
- les équipes occupent le même côté de la patinoire que lors de la prolongation ;
- 5 tirs aux buts par équipe

- l'équipe qui remporte la séance de tirs au but obtient un point supplémentaire tandis que le perdant conserve 1 point.

Dispositions pour les séances des tirs-aux-buts

Si le match est toujours à égalité après 5 tirs au but effectués par chaque équipe, la séance de tirs au but se poursuit sous forme de « tie-break » avec des séries à 1 contre 1, un joueur de chaque équipe s'élançant à la suite de l'adversaire. L'équipe qui a tiré en deuxième durant la première série de tirs au but commence la séance « tie-break » en premier. Le match est terminé dès que le but décisif est inscrit. Les mêmes joueurs ou d'autres peuvent être désignés pour effectuer les tirs au but. Seul le but décisif sera pris en compte dans la statistique du buteur de l'équipe vainqueur.

Généralités:

- 3 points sont attribués à l'équipe ayant gagné après 60 minutes
- Egalité après 60 minutes : 1 point est attribué à chaque équipe
- Victoire après prolongation ou après tirs au but : Un point supplémentaire est attribué au vainqueur, tandis que le perdant conserve son point ;

Le chef de ligue programme le dernier tour de façon à qu'aucune équipe ne soit avantagée ou désavantagée. Par conséquent, tous les matchs sont joués à la même date et débutent à la même heure.

Les critères en cas d'égalité de points sont réglés à [l'article 72](#) du règlement de jeu.

3.2.2 Phase : Tour de relégation

Au terme de la saison régulière, les équipes classées aux rangs 9 à 12 joueront dans un simple tour aller-retour (6 rencontres contre la relégation). Les points (y compris les buts) réalisés lors des matchs de la saison régulière sont reportés dans le tour de relégation.

L'équipe classée au dernier rang au terme de ces rencontres sera reléguée directement en 1ère ligue

Il sera joué selon le calendrier numérique suivant.

Tour 1: 9 - 10 / 11 - 12	Tour 4: 11 - 9 / 12 - 10
Tour 2: 12 - 9 / 10 - 11	Tour 5: 9 - 12 / 11 - 10
Tour 3: 9 - 11 / 10 - 12	Tour 6: 10 - 9 / 12 - 11

Prolongation

S'il y a égalité après 60 minutes, une « overtime » (prolongation) sera disputée. La glace ne sera pas nettoyée, la pause dure 3 minutes ; les équipes ne sont pas autorisées à se rendre aux vestiaires, les joueurs pénalisés doivent rester sur le banc des pénalités durant la pause ;

- pour la prolongation, les équipes jouent du même côté que lors du 3e tiers-temps;
- les deux équipes débutent la prolongation avec chacune 3 joueurs de champ et un gardien, pour autant qu'aucune pénalité ne soit en cours après les 60 minutes réglementaires;
- la prolongation dure 5 minutes au maximum;
- l'équipe qui marque le premier but en prolongation remporte le match (« sudden death », mort subite) et obtient un point supplémentaire, tandis que le perdant conserve 1 point

Tirs-aux-buts

Si le match est toujours à égalité au terme de la prolongation, il sera procédé à une séance de tirs au but:

- avant le début de la série des tirs aux buts, la partie centrale de la surface de glace sera nettoyée à sec sur toute la longueur entre les points d'engagements avec la surfaceuse.
- les équipes occupent le même côté de la patinoire que lors de la prolongation ;
- 5 tirs aux buts par équipe (5 tireurs différents)
- l'équipe qui remporte la séance de tirs au but obtient un point supplémentaire tandis que le perdant conserve 1 point.

Dispositions pour les séances des tirs-aux-buts

Si le match est toujours à égalité après 5 tirs au but effectués par chaque équipe, la séance de tirs au but se poursuit sous forme de « tie-break » avec des séries à 1 contre 1, un joueur de chaque équipe s'élançant à la suite de l'adversaire. L'équipe qui a tiré en deuxième durant la première

série de tirs au but commence la séance « tie-break » en premier. Le match est terminé dès que le but décisif est inscrit. Les mêmes joueurs ou d'autres peuvent être désignés pour effectuer les tirs au but. Seul le but décisif sera pris en compte dans la statistique du buteur de l'équipe vainqueur.

Généralités:

- 3 points sont attribués à l'équipe ayant gagné après 60 minutes
- Egalité après 60 minutes : 1 point est attribué à chaque équipe
- Victoire après prolongation ou après tirs au but : Un point supplémentaire est attribué au vainqueur, tandis que le perdant conserve son point ;

Le dernier tour sera programmé par le chef de ligue de manière à ce qu'aucun club ne soit avantagé ou désavantagé. Cela signifie que la date et l'heure du coup d'envoi seront identiques pour toutes les rencontres.

Les critères en cas d'égalité de points sont réglés à [l'article 72](#) du règlement de jeu.

3.2.3 Phase : Play-offs

Au terme de la saison régulière, les équipes classées aux rangs 1 à 8 du classement joueront les quarts-de-finale des play-offs dans une série Best of 5 (paires : 1er contre le 8ème, 2ème contre le 7ème, 3ème contre le 6ème et 4ème contre le 5ème).

Au terme des quarts-de-finale des play-offs, les vainqueurs disputent les demi-finales des play-offs dans une série Best of 5. Paires : les 4 équipes restantes sont classées selon leur rang du classement après la fin de la saison régulière. L'équipe la mieux classée restante jouera contre la quatrième meilleure équipe restante, la deuxième meilleure équipe restante jouera contre la troisième meilleure équipe restante.

Au terme des demi-finales des play-offs, les vainqueurs disputent la finale des play-offs dans une série de Best of 5. Dans toutes les séries des play-offs, c'est toujours l'équipe la mieux classée au terme de la saison régulière qui possède le droit de jouer à domicile pour la 1ère, 3ème et 5ème rencontre.

1/4-de finale (best of 5)

Paires selon le classement après la qualification: Rang 1-8, rang 2-7, rang 3-6, rang 4-5. Les vainqueurs des 1/4-de finale se qualifient pour les demi-finales.

1/2-finale (best of 5)

Les quatre équipes restantes seront classées selon leur classement après la qualification. La meilleure équipe restante contre la quatrième meilleure équipe restante, la deuxième meilleure équipe restante contre la troisième meilleure équipe restante. Les vainqueurs de la demi-finale se qualifient pour la finale.

Finale pour le titre de champion de suisse (best of 5)

Les deux équipes restantes sont à nouveau classées selon leur classement après la qualification. La meilleure équipe restante joue contre la deuxième meilleure équipe restante. Le vainqueur est sacré Champion Suisse de MSL.

Prolongation play-offs

S'il y a égalité après 60 minutes, une «overtime» (prolongation) sera disputée.

- Un nettoyage de la glace aura lieu. La pause dure 18 minutes;
- Pour la prolongation, les équipes jouent du même côté que lors du 2ème tiers temps.
- Les deux équipes débutent la prolongation avec chacune 5 joueurs de champ et un gardien, pour autant qu'aucune pénalité ne soit en cours après 60 minutes réglementaires;
- La prolongation dure au maximum 20 minutes;
- L'équipe que marque le premier but en prolongation (sudden death) remporte le match.

Tirs-aux-buts (shootout)

Si le match est toujours à égalité au terme de la prolongation, il sera procédé à une séance de tirs au but:

- avant le début de la série des tirs aux buts, la partie centrale de la surface de glace sera nettoyée à sec sur toute la longueur entre les points d'engagements avec la surfaceuse.
- les équipes occupent le même côté de la patinoire que lors de la prolongation ;
- 5 tirs aux buts par équipe (5 tireurs différents)
- l'équipe qui remporte la séance de tirs au but obtient un point supplémentaire tandis que le perdant conserve 1 point.

Dispositions pour les séances des tirs-aux-buts

Si le match est toujours à égalité après 5 tirs au but effectués par chaque équipe, la séance de tirs au but se poursuit sous forme de « tie-break » avec des séries à 1 contre 1, un joueur de chaque équipe s'élançant à la suite de l'adversaire. L'équipe qui a tiré en deuxième durant la première série de tirs au but commence la séance « tie-break » en premier. Le match est terminé dès que le but décisif est inscrit. Les mêmes joueurs ou d'autres peuvent être désignés pour effectuer les tirs au but. Seul le but décisif sera pris en compte dans la statistique du buteur de l'équipe vainqueur.

4. Divers

4.1 Promotion en Swiss League (SL)

Les critères suivants doivent être remplis:

- Les clubs de MSL souhaitant être promus doivent soumettre leur demande de promotion au plus tard jusqu'à mi-décembre 2021 à pascal.voegtlin@nationalleague.ch, patrick.bloch@sihf.ch et paolo.angeloni@sihf.ch
- Succès sportif - le champion Suisse de la MSL peut être promu (à condition que la demande de promotion soit approuvée)
- S'il manque des équipes en SL, le vice-champion peut également être promu (à condition que la demande de promotion soit approuvée)
- Si une seule des équipes éligibles à la promotion est en finale, seule cette équipe sera promue (à condition que la demande de promotion soit approuvée).
- Si aucune des équipes éligibles à la promotion n'atteint la finale, une seule équipe peut être promue. L'équipe doit être au moins en demi-finale et la demande de promotion doit être approuvée.
- Si ces critères sportifs ne sont pas atteints, la promotion en SL n'est pas possible.
- Si deux équipes éligibles à la promotion sont éliminées en demi-finale, l'équipe qui était mieux classée après la qualification est promue.

Si aucun représentant de la MSL ne remplit tous les critères ou ne reçoit pas de licence pour la SL, il n'y aura pas d'équipe de promotion en Swiss League.

4.2 Relégation volontaire / retrait d'équipe / faillite

Est réglé à l'article 78 du règlement sur le déroulement de jeu

4.3 MySports Best Player

SUISSEDIGITAL permet la gestion d'un classement pour le « MySports Best Player ». Le « MySports Best Player » de chaque équipe est distingué par un maillot et casque bien visible. Pour les « MySports Best Player » le port de ces articles est obligatoire.

- Le capitaine de chaque club apparaît dans le 1er match d'une saison comme "MySports Best Player". Si le capitaine du club concerné ne peut pas participer au 1er match en raison d'une blessure, d'une maladie ou d'une suspension, un des assistants du capitaine portera obligatoirement et par procuration le maillot et le casque du "MySports Best Player". Tant qu'une équipe ne marque pas de but, le capitaine reste le joueur qui apparaît comme "MySports Best Player" pour les matchs suivants.

- Les play-offs sont validés séparément. Lors du premier match des play-offs, le joueur qui a le plus de points de la saison régulière porte le maillot du Best Player et le casque du Best Player, puis, selon le classement des buteurs des play-offs
- Lors du tour de relégation, le joueur qui a le plus de points de la saison régulière porte toujours le maillot du Best Player et le casque du Best Player. Il n'y a pas de classement séparé. Le classement ne sera pas remis à zéro.

Les points sont attribués comme suit:

- par but marqué: + 1 point
- pour chaque 1er assist: + 1 point
- pour chaque 2ème assist: + 1 point

Le classement des MySports Best Player sera publié et mis à jour après chaque tour sur le site de la SIHF. L'attribution des points est basée sur les communications des arbitres, respectivement sur le rapport de jeu officiel. D'éventuelles corrections sont par conséquent à apporter jusqu'au bouclage du rapport de jeu officiel. Ensuite, plus aucune modification ou adaptation ne sera possible.

En cas d'égalité de points du «MySports Best Player», les critères suivants décident au sujet du classement:

1. Le plus grand nombre de buts marqués
2. Le plus grand nombre de 1ère assist réalisés

Saisie des données dans le système Reporter

Les informations comme les buteurs, les passeurs, etc. n'ayant pas été saisies correctement dans le système Reporter jusqu'à la fin du match, ne peuvent plus être modifiées une fois que l'arbitre a signé la feuille de match.

Présentation et entrée sur la glace avant le début de la rencontre:

- Les compositions des équipes sont communiquées après le nettoyage de la glace et avant l'entrée sur la glace des joueurs.
- Les joueurs entrent sur la glace et se placent le long des lignes bleues. L'équipe à domicile est autorisée à faire une salutation particulière pour son public (p.ex. se placer dans le cercle central).
- Dès que les deux équipes se seront placées le long des lignes bleues, le speaker ou la speakerin salue d'abord le « MySports Best Player » de l'équipe visiteur et ensuite celui de l'équipe à domicile. Les deux joueurs se dirigent vers le centre de la surface de glace, se serrent la main avant de rejoindre leur équipe.

4.4. Maillot spécial, actions particulières

- Chaque club a droit à un maillot spécial et / ou une action particulière.
- Une requête dans ce sens doit être soumise préalablement au chef de ligue de la MySports League (avec le projet de tenue spéciale). Le chef de ligue rend une décision sur l'octroi de l'autorisation après consultation des partenaires de la MSL.
- Un maillot spécial ne peut en aucun cas être attribué à un sponsor de match individuel.
- Le «MySports Best Player» doit porter le maillot et le casque du « MySports Best Player » lors de chaque rencontre.

4.5. Trophée challenge

Le vainqueur de la finale des play-offs de la MSL reçoit un trophée.

Obligation de soins

- Pendant une année, le trophée reste en possession du vainqueur. Celui doit veiller à en prendre soin et sera responsable d'éventuels dommages.
- Au début des play-offs de la prochaine saison, le trophée est rendu de manière autonome et non sollicitée au siège administratif de la SIHF (respectivement au chef de ligue).

Responsabilité

- D'éventuels dommages seront facturés au club responsable par le siège administratif de la SIHF.
- En cas de détériorations intentionnelles au trophée ou de négligence grave, le siège administratif de la SIHF peut exiger que le club soit sanctionné d'une amende. Cette dernière sera prononcée par le biais d'une procédure ordinaire.

4.6. Organisation des interviews en MySports League (MSL)

- De brèves interviews doivent être produites après la rencontre sur ou à côté de la surface de glace (les endroits seront désignés de manière individuelle sur place). Elles seront réalisées devant la paroi interview (PI) mise individuellement à disposition par la SIHF avec un joueur de chaque équipe désignée par le club (équipe à domicile & visiteur) ainsi qu'avec les deux coaches (équipe à domicile & visiteur).
- Le club à domicile effectue les interviews des deux entraîneurs (du club à domicile/ du club visiteur), respectivement des deux joueurs (à domicile/visiteur). Cela signifie, que 2 clips seront produits par équipe, au total donc 4 clips.
- Les clubs ont l'obligation de céder les droits des interviews produites avec une qualité appropriée d'image et de son à la SIHF.
- Les clips doivent être téléchargés immédiatement après l'enregistrement et le contrôle (qualité d'image et de son) sur le portail de la Sportlounge. Si la qualité n'était pas satisfaisante, le joueur / l'entraîneur doit être interviewé une nouvelle fois.
- Les enregistrements seront produits sur le Smart Phone à l'aide d'une application (mise à disposition). Si la SIHF met à disposition des questions, ces dernières doivent être utilisées si rien d'autre n'a été ordonné.
- Pas d'arrière-plan "en dehors du hockey sur glace" (p.ex. pas à l'extérieur de la patinoire), s'il est filmé à côté de la PI.
- La zone d'interview doit être barrée afin qu'il n'y ait pas d'autres joueurs et / ou spectateurs qui pénètrent dans cette zone devant la caméra. La qualité d'image et de son ne doit pas être perturbée par de telles influences.
- Seul le partenaire interview doit apparaître dans ce clip.
- Le joueur / entraîneur n'a pas le droit de se changer. Toutefois, le port d'un casque ou d'une casquette avec les logos des propres sponsors est autorisé, pour autant que cela ne provoque pas un ombre sur la figure. La qualité d'image doit à tout moment être respectée.
- EN AUCUN CAS des logos d'un concurrent de SUISSEDIGITAL doivent être affichés.
- Il ne faut pas placer le casque ou les gants sur la crosse, étant donné que la PI ne doit pas être couverte par de tels objets.
- L'interview doit être enregistrée en mode paysage (tenir le Smart Phone de manière transversale)
- Il est recommandé d'utiliser un micro supplémentaire, qui peut être branché sur le Smart Phone.

- Il est recommandé de prendre la position suivante lors de l'interview.



- Lors du tournage, jeter de temps en temps un coup d'œil sur l'écran du Smart Phone afin de contrôler le cadrage.
- Chaque participant à la MSL reçoit une carte de fonctionnaire supplémentaire (non-personnalisée), qui permet l'accès à la zone d'interview dans chaque patinoire.

Conseils pour l'interview

- Tenir le smartphone à côté de la tête et aussi immobile que possible.
- Observer le coupage en or! Ne pas positionner le joueur au centre de l'image mais légèrement à gauche ou à droite. L'interview avec la personne A sur le côté gauche et la prochaine interview avec la personne B sur le côté droit.



- Le joueur ne regarde pas dans la caméra mais parle avec la personne, qui fait l'interview et est filmé de manière latérale. Voir également l'exemple ci-dessus.
- Chercher le contact visuel avec le joueur pendant la question. Pendant que le joueur répond, jeter de temps en temps un coup d'œil de contrôle sur l'écran du Smart Phone.
- Ne pas réagir à la réponse ou même confirmer par "okay" ou "bien". Juste poser la question et attendre la réponse.
- Si le joueur / entraîneur est particulièrement grand, utilise un "escabeau" (cela aurait été une bonne idée pour l'exemple indiqué ci-dessus) ou tenir la caméra un peu plus haut. Filmer depuis le bas provoque une mauvaise qualité d'image. La caméra devrait être à la hauteur des yeux.
- Si un micro est utilisé: Contrôler au préalable la distance du micro pour obtenir une bonne qualité de son.

4.7. Couleurs des tenues / règlement sur la publicité (art. 43, 128, 131)

Le club recevant dispute ses rencontres à domicile en tenue sombre et le club visiteur en tenue claire.

En cas d'analogie de couleur des tenues de deux équipes lors de matchs de championnat, l'équipe à domicile a le droit de porter sa tenue originale. Le club visiteur est tenu de se présenter dans une tenue de couleur différente. Si un tel cas se présente sur glace neutre, la question de la couleur des tenues est tranchée par tirage au sort. Les arbitres décident s'il y a analogie de couleur entre les tenues. Le club visiteur devrait toujours emporter deux tenues ou se concerter en amont avec le club recevant. Toute l'équipe doit être vêtue de manière uniforme en ce qui concerne la couleur des casques (à l'exception du gardien), des chandails, des culottes et des bas. Durant l'échauffement sur la glace, tous les joueurs doivent porter la même tenue et les mêmes numéros que durant le match.

4.8. Enregistrements vidéo de rencontres de championnat

Remarques préalables

Chaque match de championnat de la MySports League doit être enregistré par une caméra. Après le match, le fichier vidéo sera téléchargé sur une plateforme vidéo (www.sportlounge.com). La caméra doit être opérée par une personne durant le match (suivre le match).

Responsabilités

Le club recevant est toujours responsable pour l'enregistrement du match et le téléchargement du fichier au terme de la partie.

Délais

Le fichier vidéo du match doit toujours être téléchargé en entier sur la plateforme vidéo au plus tard jusqu'à 12h00 le lendemain du match. Les buts inscrits durant le match doivent être marqués

Consignes pour l'enregistrement des matchs

Position de la caméra : Surélevée (les numéros des joueurs doivent être visibles), centrée par rapport à la surface de jeu.

Zoom : Angle large (environ un tiers de la surface de glace doit être visible). Ne pas zoomer activement durant le match.

L'horloge de match doit être brièvement filmée dans les situations suivantes :

- Lors de chaque pénalité
- Après chaque but

Attention : En cas de bagarre durant une interruption, il convient d'enregistrer la scène avant de diriger la caméra sur l'horloge de match.

La caméra doit être opérée par une personne (suivre le match).

Recommandations techniques

Format : mp4 sur carte mémoire SD

Résolution désirée : 1080x25p mit 6,5 Mbits

(pour un enregistrement de 90 minutes, ceci correspond à un fichier de 4,20 GB environ)

Résolution minimale : 1280x720p (25p) à 4 Mbits/s

(Pour un enregistrement de 90 minutes, ceci correspond à un fichier de 2,54 GB environ ; le format du fichier peut ainsi être lu par la grande majorité des ordinateurs et des programmes).

Contrôle

Le respect des délais et des exigences de qualité des vidéos est contrôlé par le Manager de la MySports League. Les manquements éventuels peuvent être sanctionnés (conformément au Tarif des amendes).

5. Contacts

Manager & chef de ligue: Philipp Keller
Téléphone: 079 745 31 62
Courriel: philipp.keller@sihf.ch

Directeur Regio League: Paolo Angeloni
Téléphone: 079 205 04 98
Courriel: paolo.angeloni@sihf.ch

Convocation des arbitres: Peter Küng
Téléphone: 079 205 04 98
Courriel: peter.kueng@sihf.ch

Délégué MSL : Alex Reymondin
Téléphone : 079 352 63 48
Courriel : sportchef@ehcthun.ch

Responsable de la sécurité des régions :
Suisse Orientale : Markus Felder
Téléphone: 079 478 01 41
Courriel: markus.felder@sihf.ch

Suisse Centrale : Bernhard Kallen
Téléphone : 079 689 60 38
Courriel : bernhard.kallen@sihf.ch

Suisse Romande : Alain Duvoisin
Téléphone : 079 342 89 70
Courriel : alain.duvoisin@sihf.ch

Responsable Reporter de la région:
Suisse Orientale : Maruska Piccoli
Téléphone: 076 326 34 84
Courriel: maruska.piccoli@sihf.ch

Suisse Centrale : André Bitterli
Téléphone : 079 348 94 20
Courriel : andre.bitterli@sihf.ch

Suisse Romande : Jacques Pasche
Téléphone : 079 362 17 77
Courriel : jacques.pasche@sihf.ch

Siège administratif Swiss Ice Hockey Federation
Téléphone: 044 306 50 50
Courriel: info@sihf.ch

6. Distribution

Marc-Anthony Anner (Vice-président du Sport Espoir et Amateur)
Paolo Angeloni (Directeur Regio League)
Présidents régionaux des trois régions
Délégué de la MSL
Tous les clubs appartenant à cette ligue

7. Validité

Les présentes directives peuvent faire l'objet d'un recours auprès du directeur de la Regio League, Paolo Angeloni, dans les 5 jours suivant leur réception. Si aucune objection n'est formulée dans ce délai, les instructions deviennent valables. En cas de conflit entre les règlements et les instructions, ce sont les règlements qui s'appliquent. En cas d'affrontement entre des équipes de ligues différentes, les directives de la ligue supérieure sont valables.

Glattbrugg, 17.08.2021



Philipp Keller
Manager & chef de ligue MySports League